

## RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024

DÉPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL  
À la séance ordinaire tenue le 7 avril 2025

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, je vous présente un portrait des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2024.

### Faits saillants du rapport du vérificateur externe

Le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 a été déposé à la séance du conseil du 3 mars 2025 et se détaille comme suit :

Revenus de fonctionnement	1 681 386 \$
Conciliation à des fins fiscales (revenus)	142 240 \$
Dépenses de fonctionnement	(1 635 658 \$)

**L'excédent de fonctionnements à des fins fiscales 187 968 \$**

Ce surplus est le résultat d'une saine administration du budget, tant au niveau du conseil que de l'administration municipale.

Les états financiers de l'année 2024 de la municipalité ont été audités par la firme Daniel Tétrault, CPA inc. Suite à cet audit, l'opinion de la firme est la suivante :

*À mon avis, à l'exception de ne pas avoir appliqué les exigences du nouveau chapitre SP 3280 «Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations», les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.*

### Investissement - Projets réalisés en 2024

- Le projet d'aménagement d'un module de jeux dans au parc Ste-Marie situé dans le secteur Obaska;

### Rémunérations des élus pour l'année 2024

Conformément à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le rapport financier doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Ainsi, pour l'année 2024, les rémunérations reçues pour les élus au niveau de la Municipalité et la MRCVO sont les suivantes :

#### Municipalité Paroisse de Senneterre

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Rémunération</u>	<u>Allocation de dépenses</u>	<u>Rémunération additionnelle</u>
Jacline Rouleau	Mairesse	12 909,41 \$	6 714,70 \$	520 \$
Lucie Turgeon	Conseillère	3 378,30 \$	1 799,09 \$	220 \$
Jean-Marc Perrier	Conseiller	3 378,30 \$	1 819,09 \$	260 \$
Lucie Lafrance	Conseillère	3 378,30 \$	1 799,09 \$	220 \$
Rachel Jean	Conseillère	3 378,30 \$	1 809,09 \$	240 \$
Martin Dandurand	Conseiller	3 378,30 \$	1 789,09 \$	200 \$
Antoine Durand-Saddier	Conseiller	3 378,30 \$	1 809,09 \$	240 \$

#### MRC de la Vallée-de-l'Or

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Rémunération</u>	<u>Allocation de dépenses</u>
Jacline Rouleau	Mairesse	3 068,89 \$	1 534,51 \$
Martin Dandurand	Conseiller	518,52 \$	0 \$

### Conclusion

En terminant, nous pouvons constater à la lecture du rapport financier que la santé financière de la municipalité est excellente.

**Pour plus de détails, vous pouvez consulter le rapport financier sur le site Web de la municipalité dans l'onglet [Administration / budget et les règlements](#) et le règlement relatif au traitement des élus dans l'onglet [Administration/ Rémunération des élus](#).**

<http://www.paroissesenneterre.qc.ca>

Mme Jacline Rouleau, Mairesse